À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité du Village de Pointe-Fortune, tenue le 4 novembre 2019, à 19h30, au local ordinaire des séances du Conseil, sont présents mesdames les conseillères Christiane Berniquez, Marie-France Daoust, Lucie Lacelle et messieurs les conseillers, Claude Trudel, Gilles Deschamps et Ken Flack tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire François Bélanger.

Monsieur Jean-Charles Filion, directeur général et trésorier assiste à la rencontre et agit comme secrétaire.

Assistance : 2 citoyens

#### Résolution numéro 19-11-180

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Le conseil vote pour que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### Résolution numéro 19-11-181

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2019

Considérant qu'une copie du procès-verbal du 7 octobre 2019, a été remise à chaque membre du conseil et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu et dispensent le directeur général d'en faire lecture.

Le conseil vote pour que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 soit adopté.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

## APPROBATION DES FRAIS ADMISSIBLES SUITE AUX INONDATIONS PRINTANIÈRES 2019

Je soussigné, Jean-Charles Filion, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office, qu'il y a les crédits suffisants pour payer les frais admissibles suite aux inondations printanières 2019 déposés à la présente séance.

Jean-Charles Filion, Directeur général et secrétaire-trésorier

Il est résolu, que le conseil approuve le paiement des frais admissibles suite aux inondations printanières 2019 pour la somme totale de 6 123.39\$. La liste des frais admissibles suite aux inondations printanières 2019 est disponible pour consultation à l'hôtel de ville.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### Résolution numéro 19-11-183

# CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT ET APPROBATION DES COMPTES PAYABLES AU 4 NOVEMBRE 2019

Je soussigné, Jean-Charles Filion directeur général et secrétaire-trésorier certifie sous mon serment d'office, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes déposés à la présente séance.

Jean-Charles Filion, directeur général et secrétaire-trésorier

Le conseil approuve le paiement des comptes à payer au 4 novembre 2019 pour la somme totale de 101 895.75\$. La liste des comptes à payer est disponible pour consultation à l'hôtel de ville.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ET DES DOCUMENTS REÇUS

Aucune correspondance et documents reçus.

# <u>DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL</u>

Les déclarations d'intérêts pécuniaires, des membres du Conseil nommés ci-dessous, sont déposées :

Monsieur François Bélanger, maire, mesdames les conseillères Christiane Berniquez, Marie-France Daoust, Lucie Lacelle et messieurs les conseillers Claude Trudel, Gilles Deschamps et Kenneth Flack.

#### AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 377-2019 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Claude Trudel, qu'à une séance ultérieure du conseil, le règlement 377-2019 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils sera adopté. Le projet de règlement 377-2019 est présenté et déposé.

Le projet de règlement est présenté par le directeur général.

À cet effet une copie du projet de règlement numéro 377-2019 est remise immédiatement aux membres du conseil présents.

#### Résolution numéro 19-11-184

## <u>DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT DE NOVEMBRE 2019 À OCTOBRE 2020</u>

IL EST RÉSOLU, QUE la responsabilité de maire suppléant en l'absence de monsieur le Maire soit assumée par Monsieur le conseiller Claude Trudel pour les mois de novembre 2019 à octobre 2020.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack		X

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

#### Résolution numéro 19-11-185

#### ADOPTION DU CALENDRIER 2020 POUR LES SÉANCES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT

QUE l'article 148 du code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

#### IL EST RÉSOLU,

QUE le calendrier pour l'année 2020 ci-après soit adopté, les réunions du conseil se tiendront le premier lundi de chaque mois, à la salle du conseil du centre communautaire à 19h30 à l'exception de la réunion de septembre qui se tiendra un mardi:

lundi 6 janvier
lundi 3 février
lundi 2 mars
lundi 5 septembre
lundi 6 avril
lundi 5 octobre
lundi 2 novembre

- lundi 4 mai - lundi 2 novembre - lundi 1er juin - lundi 7 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général, conformément au code municipal.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### Résolution numéro 19-11-186

# ADOPTION DU CALENDRIER 2020 POUR LES JOURNÉES DE FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 60 de la loi sur les normes du travail l'employeur doit accorder les congés fériés,

chômés et payés suivant :

• Le 1<sup>er</sup> janvier;

- Pour Pâques, l'employeur a le choix de désigner soit le Vendredi saint ou le Lundi de Pâques;
- Le lundi qui précède le 25 mai;
- Le 1<sup>er</sup> juillet ou le jour suivant si le 1<sup>er</sup> est une journée non-ouvrable;
- Le 1<sup>er</sup> lundi de septembre;
- Le 2<sup>e</sup> lundi d'octobre;
- Le 25 décembre.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 2 de la Loi sur la Fête Nationale

l'employeur doit accorder un congé férié, chômé et payé le 24 juin ou le jour ouvrable précédant ou suivant si le 24 juin est un jour non-ouvrable pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil décrète annuellement la fermeture du

bureau municipal durant la période des fêtes;

CONSIDÉRANT QUE Les congés de Noël et du jour de l'An sont inclus

dans la semaine de congé payée par la municipalité.

#### IL EST RÉSOLU,

QUE le calendrier pour l'année 2020 pour les journées de fermeture du bureau municipal ci-après soit adopté.

- Du vendredi 20 décembre 2019 au dimanche 5 janvier 2020 inclusivement;
- lundi le 13 avril 2020;
- lundi le 18 mai 2020;
- mercredi le 24 juin 2020;
- mercredi le 1<sup>er</sup> juillet 2020;
- lundi le 7 septembre 2020;
- lundi le 12 octobre 2020.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### Résolution numéro 19-11-187

#### HORAIRE DU CONSEIL POUR LE DÉPÔT DU BUDGET 2020

Il est résolu, que l'horaire des rencontres du conseil pour le dépôt du budget 2020 soit approuvé tel que déposé. La séance extraordinaire pour l'approbation du budget est prévue le 16 décembre 2019.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### Résolution numéro 19-11-188

#### <u>APPROBATION DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES AU BUDGET</u> <u>ÉLECTORAL</u>

CONSIDÉRANT La résolution 19-08-124 adoptée lors de la réunion

ordinaire du 5 août dernier par laquelle le conseil autorisait un budget de 5 000.00\$ pour la tenue d'une

élection partielle le 29 septembre 2019;

CONSIDÉRANT la tenue d'une élection partielle le 29 septembre 2019 et

les coûts de l'élection qui ont cumulés 6 237.41\$.

#### IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil approuve l'utilisation de fond au surplus accumulés non-affecté pour le montant de 1 237.41\$ en coûts supplémentaires pour la tenue de l'élection partielle du 29 septembre 2019.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

#### Question/

Monsieur Alain Déry du 166, Olivier-Guimond demande s'il a été question d'aménager une piste cyclable le long du chemin des Outaouais lors des travaux d'asphaltage de ce chemin.

#### Réponse/

Monsieur le directeur général explique que le MTQ a approché la municipalité pour asphalter l'accotement en même temps qu'il refaisait l'asphalte. Par contre il n'était pas possible de faire plus que 0,5 mètres de largeur de chaque côté du chemin. Cette option aurait coûté +/- 80 000\$\$\$\$ et la largeur proposée n'aurait pas permis une circulation sécuritaire des cyclistes. L'autre possibilité aurait été de canaliser le fossé tout au long du chemin des Outaouais, ce qui aurait été beaucoup trop coûteux.

#### Question/

Monsieur Déry demande s'il a été demandé au MTQ de procéder au rehaussement de la chaussée sur le chemin des Outaouais entre l'intersection Charrette et de la route 342, qui est régulièrement inondée durant les inondations printanières.

#### Réponse/

Monsieur le directeur général explique qu'une demande a effectivement été faite via résolution par le conseil au MTQ pour le rehaussement de la chaussée de cette portion du chemin des Outaouais. La réponse du MTQ a été que comme la municipalité avait autorisé du remblai de part et d'autre du chemin des Outaouais dans ce secteur et que selon eux les débordements avaient été causés par ces remblais qu'il n'en était pas responsable et que par le fait même, il ne procèderait pas au rehaussement de la chaussée.

#### Question/

Monsieur Déry demande un suivi sur les déversements de sol potentiellement contaminé qui ont été effectués en 2018 et sur lesquelles, il devait y avoir des analyses d'effectués par le Ministère de l'environnement cet été.

#### Réponse/

Monsieur le maire explique que la municipalité a reçu au printemps suite à une demande d'accès à l'information auprès du Ministère de l'Environnement des documents relatifs aux interventions qui ont été faites de leur part en 2016. Ces documents (près de 80 pages) sont maintenant publics car comme ils ont été remis à un organisme externe du Ministère. Un lien permettant aux citoyens qui le veulent, de prendre connaissance de ces documents sera bientôt communiqué à la population avec un communiqué d'information sur le suivi des interventions demandés au Ministère de l'environnement cet été. La municipalité suit de près le dossier.

#### Résolution numéro 19-11-189

# AUTORISATION DE RENOUVELER LES BAUX DE LOCATION DES TERRAINS MUNICIPAUX LOT 4 024 854 ET LOT 4 850 147 À LA MARINA DE POINTE-FORTUNE

CONSIDÉRANT le contrat de location signé entre le Village de Pointe-

Fortune et Monsieur David Bourgon le 5 novembre

2018;

CONSIDÉRANT l'article 9 du contrat qui stipule que le contrat

renouvelable d'année en année sera majoré de quatre pour cent (4%) annuellement au coût de location original soit au montant de 174\$ et de 395\$ pour un total

de 569\$ par année.

#### IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil accepte de reconduire les baux de location des deux terrains municipaux lots numéros 4 024 854 et 4 850 147 avec monsieur David Bourgon, pour une période d'un an soit du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020. Les coûts seront de 174\$ et 395 \$ pour un total de 569\$ par année, aux mêmes conditions dont :

- Le locataire s'engage à laisser descendre et remonter gratuitement par sa rampe de mise à l'eau, les embarcations des résidents de Pointe-Fortune.

QUE le conseil autorise monsieur le maire François Bélanger et monsieur le directeur général Jean-Charles Filion à signer au nom de la municipalité tous les documents relatifs à la location du terrain municipal.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### Résolution numéro 19-11-190

## AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LE REMPLACEMENT DE PANNEAUX DE LA BANDE DE PATINOIRE DU PARC OLIVIER-GUIMOND

CONSIDÉRANT	la résolution 19-09-154, adopté le 3 septembre 2019 par
	laquelle le conseil a décidé d'octroyer le contrat pour le
	remplacement des panneaux de la bande de la patinoire

du parc Olivier-Guimond;

CONSIDÉRANT QU'il y a des fonds disponibles de 5 570.12\$ dans le

fond de parc;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière de 10 000.00\$ a été confirmé

par la compagnie Enbridge Pipelines Inc. pour

l'amélioration du parc Olivier-Guimond;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement des panneaux de la bande de la

patinoire a été fait à la satisfaction de la municipalité;

CONSIDÉRANT la facture 416 reçue le 15 octobre 2019 d'Omni-tech

sports au montant de 10 235.60\$ (taxes en sus).

EN CONSÉQUENCE IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil autorise le paiement de la facture # 416 pour le remplacement des panneaux de la bande de la patinoire à Omni-tech sports, au prix de 10 235.60\$, (taxes en sus) tel que décrit dans la soumission du 6 janvier 2019.

QU'UN montant de 5 570.12\$ de cette dépense sera affectée au fond de parc.

QU'UN montant de 5 175.98\$ de cette dépense sera affecté au surplus accumulé non-affecté dans l'attente de la réception de l'aide financière de la compagnie Enbridge Pipelines Inc.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

#### AUTORISATION DE PAIEMENT POUR DES TRAVAUX DE MISE AU POINT DE LA GÉNÉRATRICE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

**CONSIDÉRANT** la résolution 19-02-23 adoptée lors de la séance

ordinaire du 4 février 2019, par laquelle le conseil octroyait le contrat pour la fourniture et l'installation d'un système de démarrage automatique de la

génératrice au centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'installation du système de démarrage

automatique de la génératrice, il a été nécessaire de faire faire des travaux de mise au point de la génératrice;

CONSIDÉRANT QU'il y a des fonds de disponible dans le fond de la

sécurité civile;

CONSIDÉRANT la facture # 4808 reçu le 10 septembre 2019 de

> l'entreprise MSM Inc. pour les travaux de mise au point de la génératrice au montant de 1 186.00\$ (taxes en sus).

EN CONSÉQUENCE IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil autorise le paiement de la facture # 4808 pour les travaux de mise au point de la génératrice du centre communautaire à MSM Inc. au montant de 1 186.00\$ (taxes en sus).

Que le montant de cette dépense soit affecté au fond de sécurité civile.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### Résolution numéro 19-11-192

#### AUTORISATION DE PAIEMENT POUR DES TRAVAUX D'EMPIERREMENT D'UNE CONDUITE PLUVIALE D'UN TERRAIN MUNICIPAL

**CONSIDÉRANT** QUE lors des inondations printanières de 2019, il y a eu

> des dommages d'érosion de berge qui ont dénudés la conduite pluviale du lot 4 850 147 appartenant à la municipalité en bordure de la rivière des Outaouais;

CONSIDÉRANT la facture # 2934 reçue le 7 octobre 2019 de P. E.

Charette Enrg. pour les travaux d'empierrement de la conduite pluviale au terrain municipale près de la

marina au montant de 3 145.00 (taxes en sus);

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés à la satisfaction de la

municipalité.

EN CONSÉQUENCE IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil autorise le paiement de la facture # 2934 pour les travaux d'empierrement de la conduite pluviale au terrain municipale près de la marina au montant de 3 145.00 (taxes en sus).

QUE le montant de cette dépense soit affecté au surplus accumulé non-affecté.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### Résolution numéro 19-11-193

# <u>AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES TRAVAUX D'ARPENTAGE DE LA RUE CHOUINARD</u>

CONSIDÉRANT l'acceptation de l'offre de service par le directeur

général, le 2019-06-11, pour l'arpentage de la rue Chouinard dans le cadre des travaux de réfection de la

rue Chouinard;

CONSIDÉRANT la facture # 033674 reçue le 3 octobre 2019 de la firme

Arsenault Bourbonnais Inc. arpenteurs géomètres, pour les travaux d'arpentage de la rue Chouinard d'un

montant de 1 075.00\$ (taxes en sus);

ATTENDU QUE le financement de ce projet fait partie de la

programmation pour le transfert aux municipalités de la

taxe d'accise sur l'essence (TECQ) 2019-2023.

PAR CONSÉQUENT IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil approuve le paiement de la facture # 033674 de la firme Arsenault Bourbonnais Inc. arpenteurs géomètres, pour les travaux d'arpentage de la rue Chouinard au montant de 1 075.00\$ (taxes en sus).

QUE le paiement de ce projet soit imputé au programme de transfert de la taxe d'accise (TECQ) 2019-2023.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

## <u>APPROBATION DE LA PROGRAMMATION POUR LE TRANSFERT DE LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE 2019-2023</u>

#### ATTENDU QUE:

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité n'a aucun réseau d'aqueduc et d'égout sur le territoire du Village de Pointe-Fortune, il n'y aura pas de travaux à effectuer dans les priorités 1 à 3.

#### IL EST RÉSOLU QUE,

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.
- La municipalité réalisera seulement des travaux de la priorité 4, puisque qu'elle n'a pas de réseaux d'aqueduc et d'égout sur son territoire.
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### Résolution numéro 19-11-195

# APPUI À LA DEMANDE DE SUBVENTION DE LA COOP-CSUR POUR COUVRIR TOUS LES SECTEURS DE VAUDREUIL-SOULANGES NON-DESSERVIS PAR LA FIBRE OPTIQUE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Pointe-Fortune reconnaît

que plusieurs de ses résidents n'ont actuellement pas accès à des services de télécommunications de qualité suffisante pour répondre à la demande de sa population;

CONSIDÉRANT QUE la Coop-CSUR analyse la possibilité d'étendre son

réseau de fibre jusqu'à Pointe-Fortune afin de desservir toutes les portes avec un service internet par fibre

optique jusqu'au domicile;

CONSIDÉRANT QUE pour déployer la fibre jusqu'à Pointe-Fortune, la

Coop-CSUR aurait l'opportunité de déposer une demande de subvention et que le programme exige un

appui des municipalités ciblées ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-Fortune est fière de

pouvoir soutenir les efforts d'une coopérative locale à but non lucratif qui vise à offrir des services de télécommunications sur fibre optique sur son territoire, elle consent à appuyer la demande de la Coop-CSUR.

EN CONSÉQUENCE IL EST RÉSOLU.

QUE le conseil municipal de Pointe-Fortune appuie la Coop-CSUR dans leur demande de subvention et encourage la coopérative à poursuivre ses efforts pour couvrir tous les secteurs de Vaudreuil-Soulanges non desservis avec de la fibre jusqu'aux domiciles.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

#### OCTROI DU CONTRAT D'UNE FIRME D'INGÉNIERIE POUR L'ÉVALUATION DE LA STRUCTURE DU PONCEAU DU RUISSEAU À CHARETTE SUR LA ROUTE 342

CONSIDÉRANT la résolution 19-10-178 adoptée lors de la réunion

ordinaire du 7 octobre 2019 par laquelle le conseil mandatait le directeur général d'aller en appel d'offres d'une firme d'ingénierie pour l'évaluation de la structure du ponceau du ruisseau à Charette sur la route

342;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été déposée pour le 23

octobre 2019;

CONSIDÉRANT la politique de gestion contractuelle de la municipalité

concernant le choix de la soumission la plus avantageuse qui dit que si la municipalité octroi un contrat, elle s'engage à le donner à l'entrepreneur présentant globalement la soumission la plus avantageuse, cette soumission ne représentant pas

nécessairement celle ayant le prix le plus bas;

Soumissionnaire: Prix total (taxes en sus)

Shellex Infrastructures 4 000.00\$

CONSIDÉRANT QUE Shellex infrastructures est le seul soumissionnaire

et que la soumission déposée est conforme.

EN CONSÉQUENCE IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil octroie le contrat pour l'évaluation de la structure du ponceau du ruisseau à Charette sur la route 342 à Shellex infrastructures au prix de 4 000.00\$ (taxes en sus).

QUE les coûts de ce mandat soient imputés au « Programme de transfert de la taxe d'accise 2019-2023 ».

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### Résolution numéro 19-11-197

# RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR MENUS TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE VOIRIE.

Il est résolu que le conseil renouvelle, pour l'année 2020, l'entente pour menus travaux d'entretien et de voirie avec monsieur Éric Deschamps, aux conditions suivantes :

- Taux horaire de 18.00\$,
- 25.00\$ par jour lorsque l'utilisation du camion est requise.
- Allocation annuelle de 500.00\$ pour l'utilisation d'outils.
- Toutes les autres conditions demeurent inchangées.

QUE monsieur le maire François Bélanger et Monsieur Jean-Charles Filion, directeur général, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### Résolution numéro 19-11-198

# DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION POUR LE 613, CHEMIN DES OUTAOUAIS SOUMIS AU (PIIA)

CONSIDÉRANT QUE la demande de rénovation extérieure est

pour remplacer le balcon par un solarium trois

saisons, situé dans la marge latérale;

CONSIDÉRANT QUE les documents déposés pour la demande

sont conformes au règlement 320-2012 portant sur les plans d'implantation et d'intégration

architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE les photos et les croquis ont été déposés;

CONSIDÉRANT QUE les rénovations seront faites selon les

dispositions des règlements no 276, 277 et 278.

#### IL EST RÉSOLU,

QUE suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) le conseil approuve la demande de permis de rénovation pour remplacer le balcon par un solarium trois saisons, dans la marge latérale située au 613, chemin des Outaouais, le tout conformément aux documents déposés.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### Résolution numéro 19-11-199

# INVITATION AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION POUR UNE RENCONTRE AVEC LE CONSEIL

**CONSIDÉRANT** 

QU'En mai 2018, suite à l'élection générale du 7 novembre 2017, une rencontre d'information avait eu lieu avec un représentant du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) et que cette rencontre fût très appréciée et constructive;

CONSIDÉRANT QUE ce ne sont pas tous les membres du conseil qui ont pu assister à la dernière rencontre du MAMH et qu'il y a une nouvelle conseillère qui a été élue en septembre 2019;

#### IL EST RÉSOLU

QUE le conseil invite le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) à envoyer des représentants pour une rencontre d'information sur le rôle et les responsabilités des élus.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

#### Question/

Monsieur Alain Déry demande s'il y a eu une planification des projets qui seront effectué dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

#### Réponse/

Monsieur le maire explique que depuis quelques semaines, l'inspectrice et luimême sont à inventorier l'état des routes, ponceaux et autres infrastructures municipales afin justement de permettre une priorisation des travaux qui seront a effectué dans les prochaines années.

#### Question/

Monsieur Alain Déry signifie son désaccord sur le fait que la municipalité ait accepté de l'aide financière de la part de la compagnie Enbridge Pipelines pour le parc Olivier-Guimond.

#### Réponse/

Monsieur le maire explique que cette aide financière a été demandé par la municipalité qui considère que les taxes municipales payées par ce genre d'entreprise sont insuffisantes et qu'il s'agit d'une bonne façon de compenser. Le pipeline est déjà en place et nous avons encore besoin de pétrole. Si la municipalité n'avait pas reçu cette aide financière pour réparer la bande de la patinoire et ajouter du mobilier urbain dans le parc Olivier-Guimond, c'est 20 000\$ qu'il aurait fallu faire payer par les citoyens via les taxes.

#### **AUTRES SUJETS**

Aucuns autres sujets.

#### Résolution numéro 19-11-200

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, le conseil vote la levée de la séance à 20h15.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.	
François Bélanger, maire	Jean-Charles Filion, directeur généra